

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
LE SOUICH - Commune

Procès verbal

Le vendredi 12 décembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de René PRUVOST.

Secrétaire de la séance : CHANTAL JACQUEMELLE

Présents : René PRUVOST, CHANTAL JACQUEMELLE, Jérémie HUE, GENEVIEVE VAILLANT, DIDIER BAISEZ, Florence GARET, Gaëtan DEFER

Représentés :

Absents et excusés : Jonathan FORTIEZ

Ordre du jour :

- Projet salle des fêtes
- Ancienne mairie
- Questions diverses

Séance ouverte à 20h00, close à 21h30

Délibérations du conseil :

Renouvellement des membres du bureau de l'AFR (N° DE_2025_028)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin de renouveler les membres du bureau de l'association foncière de remembrement à compter de 2026.

Pour ce faire il est nécessaire de désigner 4 membres propriétaires ou nu-propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime désigne comme membres du bureau d'AFR :

JACQUEMELLE Chantal,
VAILLANT Geneviève,
GARET Florence,
ROUGEGREZ Fabrice

Délibération : adoptée

Projet aménagement de l'ancienne école en salle des fêtes (N° DE_2025_027)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 3 juin 2025, une délibération a été prise pour le lancement des études dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école en salle communale.

Il présente les plans et le chiffrage d'avant projet afin de le valider ensemble et de lancer les demandes de subventions nécessaires au financement du projet global. Il rappelle que le financement maximum par le biais des subventions est de 80 %, 20% de reste à charge de la commune sont obligatoires.

Il précise que la par la suite, une étude financière sera nécessaire pour l'avance des subventions et tva ainsi qu'éventuellement un emprunt bancaire en fonction du montant global de subventions obtenu.

Le devis global de l'avant projet s'élève à

- 350 000 € HT de travaux,
- 39 400 € HT de maitrise d'oeuvre,
- 12 000 € HT pour les diagnostics, études de structure, coordination sécurité et contrôle technique.

Après délibération, le conseil municipal unanime valide la proposition de Monsieur le Maire pour le lancement du projet tel qu'il a été présenté. Il autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à déposer les dossiers de subventions s'y afférents.

Délibération : adoptée

Sujets sans délibération :

Ancienne mairie : Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'état des fenêtres de l'ancienne mairie qui sont pourries et désolidarisées quand on les ouvre. Il propose de faire un devis pour les remplacer. Le conseil municipal propose le remplacement des 2 bâtis, monsieur le maire est chargé de faire des devis pour mettre au budget 2026.

Un point est fait sur les prochaines élections pour rappeler les dates des 15 et 22 mars 2026 à réserver pour la tenue des tours de garde.

Monsieur le Maire rappelle également que pour des questions d'organisation, il est important de répondre aux sms que la secrétaire envoie. Par manque de retour au sms organisant les festivités de fin d'année, la pose des décos de noel ne s'est pas faite.

René PRUVOST
Président de séance

CHANTAL JACQUEMELLE
Secrétaire de séance